

Règlement Intérieur des Activités Physiques et Sportives

LA TRINITE

Renseignements et inscriptions pour les activités sportives organisées par le SIVOM Val de Banquière

Préambule : Conscients de la nécessité de développer les activités sportives et socio-éducatives auprès de la population de La Trinité, la commune et le SIVOM Val de Banquière ont décidé de mettre en place une politique globale à travers différentes actions.

Le Service des Sports contribue à cette politique par la mise en place d'activités sportives pour tous avec comme objectifs :

- Le sport Éducatif
- Le sport Loisirs
- Le sport Santé et Bien-être

Activités sportives Enfants et Adolescents

Modalités d'inscriptions :

Les inscriptions aux activités sportives « Enfants et Adolescents » sont réservées aux enfants dont au moins l'un des deux parents est domicilié sur la commune ou pour certaines activités (Baby gym) sur l'une des communes du SIVOM Val de Banquière.

Les enfants scolarisés dans une école de la commune sont acceptés aux tarifs extérieurs.

Cas particuliers :

- Les familles domiciliées hors de la commune peuvent s'inscrire sous réserve de places disponibles et à un tarif différencié.
Une dérogation peut être accordée à **titre très exceptionnel** par l'Adjoint aux Sports après avis du Service des Sports, suite à une demande individuelle écrite et argumentée
- L'élaboration et le suivi d'un protocole d'accueil individualisé :
Le SIVOM Val de Banquière souhaite accueillir tous les enfants sur ses activités sportives et donc également « **les enfants en situation de handicap** ». Il se donne les moyens de mettre en place un accueil et un accompagnement de qualité des « enfants différents ». Cette volonté peut cependant être contrariée si l'accueil ne garantit pas la sécurité de l'enfant concerné (physique ou affective), de tous les enfants accueillis ou si cela entrave le fonctionnement du service et ceci suite à une évaluation diagnostique.

Toute **demande d'accueil devra faire l'objet d'un courrier** (à l'attention de Mr le Président du SIVOM Val de Banquière) et ceci avant toute inscription pour étude et organisation.

Documents à fournir : cf. fiche d'inscription « Activités sportives Enfants et Adolescents »

Pour l'Animation sportive

- Une séance d'essai est accordée pour les nouveaux adhérents (Bon à demander à l'accueil)
- Aucun report de cotisation pour raison médicale ou autre ne sera accepté
- En cas d'arrêt de l'activité en cours d'année aucun remboursement ne sera réalisé

Activités Sportives Adultes

Les inscriptions aux activités Sportives Adultes sont réservées aux Trinitaires ou ayants droits :

- Personnes s'acquittant d'impôt ou taxe sur la commune (gérant de société – propriétaire foncier...).
- Personnes qui travaillent sur la commune sur présentation d'une fiche de paie.
- Adhérents des associations trinitaires et parents des enfants licenciés sur présentation d'une licence ou attestation de l'association
- Les personnes inscrites au programme « Sport Santé sur ordonnance » résident sur le territoire du SIVOM (avec dérogation pour les autres communes)

Documents à fournir : cf. fiche d'inscription « Activités sportives Adultes »

Cas particuliers :

- Une dérogation peut être accordée à **titre exceptionnel** par l'Adjoint aux Sports après avis du Service des Sports, suite à une demande individuelle écrite et argumentée.
- Pour une personne domiciliée chez un Trinitaire
En plus des documents demandés, fournir :
 - Pour le demandeur** :
 - Une demande écrite argumentée
 - Un justificatif de domicile (original + copie)
(exemple : avis d'imposition / ou non-imposition)
 - Pour l'hébergeur** :
 - Une attestation d'hébergement sur l'honneur
 - Un justificatif de domicile
 - Une copie de la carte d'identité

Pour l'Espace Fitness

- Les adhésions sont effectives de date à date
- Aucun report de cotisation pour raison médicale ou autre ne sera accepté
- Aucune séance d'essai n'est autorisée pour la salle de renforcement musculaire
- Une séance d'essai est accordée pour les cours collectifs uniquement pour les nouveaux adhérents (bon à demander à l'accueil)
- En cas de retard de cotisation chaque présence pourra être facturée à la journée.
- Les adhésions Adolescents (à partir de 16 ans) sont valables sur les cours collectifs, en salle de renforcement musculaire sur les créneaux limités et avec accord écrit et signé du responsable légal de l'enfant.

Activités Sportives Séniors

Les inscriptions aux activités sportives Séniors sont réservées aux Trinitaires ou ayants droits [personnes s'acquittant d'impôt ou taxe sur la commune]

Documents à fournir : cf. fiche d'inscription « Activités sportives Séniors »

Cas particuliers :

- Afin de bénéficier de la tarification dégressive fournir l'avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- Une dérogation peut être accordée à **titre exceptionnel** par l'Adjoint aux Sports après avis du Service des Sports, suite à une demande individuelle écrite et argumentée

Pour la gymnastique d'entretien et le renforcement musculaire

- Les adhésions sont valables pour les périodes suivantes :
 - Septembre à décembre
 - Janvier à mars
 - Avril à juin

Toute inscription en cours de période implique le paiement du tarif trimestriel
Aucun paiement mensuel n'est autorisé

- Aucun report de cotisation pour raison médicale ou autre ne sera accepté
- Une séance d'essai est accordée uniquement pour les nouveaux adhérents (Bon à demander à l'accueil)
- Durant les petites vacances scolaires (hiver – printemps – automne) le Service des Sports ne s'engage pas à maintenir la totalité des séances (information donnée une à deux semaines avant la période)

Pour la promenade pédestre (1/2 journée) :

- ⇒ Inscriptions à partir du **mardi 8h30**
 - ✍ soit à l'accueil du Palais des Sports de la Trinité
 - ✍ soit par téléphone
 - ✍ clôture du paiement le vendredi précédant la sortie
- ⇒ Les personnes en liste d'attente seront prioritaires pour la sortie suivante (**la confirmation reste obligatoire**).
- ⇒ En cas d'empêchement, il est **impératif** de nous prévenir le plus rapidement possible (**le lundi avant 10h00**) par respect pour le groupe.
[En cas d'absence au départ, la sortie sera due, aucun remboursement ne sera effectué].
- ⇒ Un report peut être accordé après avis du Service des Sports et sur présentation d'un certificat médical
- ⇒ En cas de doute par rapport à la météo, nous vous demandons de contacter l'Accueil le lundi matin pour plus d'information.

Pour la randonnée pédestre (journée) :

- ⇒ Inscriptions à partir du **vendredi 8h30** et clôture le mardi 17h00
 - ↳ soit à l'Accueil du Pôle Animation
 - ↳ soit par téléphone
 - ↳ clôture du paiement le mardi précédent la sortie
- ⇒ Les personnes en liste d'attente seront prioritaires pour la sortie suivante **(la confirmation reste obligatoire)**.
- ⇒ En cas d'empêchement, il est **impératif** de nous prévenir le plus rapidement possible **(le mardi avant 18h00)**.
[En cas d'absence au départ, la sortie sera due, aucun remboursement ne sera effectué].
- ⇒ Un report peut être accordé après avis du Service des Sports et sur présentation d'un certificat médical
- ⇒ En cas de doute par rapport à la météo, nous vous demandons de contacter l'accueil le mercredi après-midi pour plus d'information.
- ⇒ Pour certaines randonnées l'utilisation des véhicules personnels est envisageable, dans ce cas un dédommagement sera accordé au conducteur.

Pour le séjour seniors

- ⇒ Inscriptions et informations
 - ↳ Accueil du Palais des sports de la Trinité
 - ↳ Le paiement validera l'inscription.
- ⇒ En cas d'empêchement, il est **impératif** de nous prévenir le plus rapidement possible, une partie ou la totalité du versement du séjour sera alors conservé.
[En cas d'absence au départ, le séjour sera dû, aucun remboursement ni avoir ne sera effectué].

Activités Sportives « Sorties familles »

Les inscriptions aux activités Sportives « sorties familles » sont réservées en priorité aux familles Trinitaires ou ayants droits [personnes s'acquittant d'impôt ou taxe sur la commune (gérant de société – propriétaire foncier)].

Durant le transport et la sortie, les enfants restent sous l'entière responsabilité de leur parent ou famille.

Cas particuliers : Les personnes domiciliées hors de la commune peuvent s'inscrire sous réserve de places disponibles à un tarif différencié:

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- Les activités doivent être réglées par anticipation auprès du régisseur ou suppléant à l'accueil du Palais des sports de La Trinité (cf. horaires d'ouverture).
 - soit par chèque : adressé à l'ordre du Trésor Public
 - soit en espèce
- En cas de facture impayée, le Service des Sports procédera à une première relance
En cas de non-paiement une mise en demeure sera effectuée
Sans règlement de la totalité de la somme due, le Trésor Public pourra procéder au recouvrement et l'adhérent sera exclu de l'activité
- En cas d'exclusion, l'adhérent sera prévenu par courrier en recommandé avec accusé de réception.
- Seuls les dossiers complets et le paiement valideront l'inscription qui sera valable pour l'année scolaire en cours.
- Le Service des Sports se réserve le droit de modifier les horaires et les activités en fonction du nombre de participants



ENCADREMENT : L'ensemble des activités sont encadrées par des éducateurs sportifs du SIVoM Val de Banquière, diplômés et respectant les réglementations en vigueur.

Fait à St André de La Roche le 10 Août 2020

Le Président

Jean-Jacques CARLIN

